

TERRES DU SUD

Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

FACTURE CEREALES

N° client : 39300 **N° tva :** FR29380673434

EARL PINETRE

PLAINE DU COLOMBIER

N° facture : 1004397 **Page :** 1

46700 SOTURAC

Date : 30.11.2025 **Gipac :**

DATE	NUMERO DE BON	SILO	RG	QUANTITE AUX NORMES	CODE CER.	LIBELLE CEREALE	PRIX UNIT DE BASE	MAJ BIMENS	P.U. TRANSP.	P.U. GAVAGE	P.U. STOCK.	PRIX UNIT. H.T.	MONTANT H.T.	T V A	MONTANT T.T.C.
30.11	29014			84,475	50001	MAIS ROUX CLASSE A	CVO INTERCEREALES					0,63	53,22	0	53,22

TOTAL QUANTITE

MONTANT HORS TAXES	53,22
MONTANT TTC EN EUROS	53,22

MODE DE REGLEMENT	ECHEANCE	MONTANT
57 VALEUR EN COMPTE	31.12.2025	53,22

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix.
Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel.
Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1 % par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation.
En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social.
Aucun escompte pour paiement anticipé.